

La lettre du maire

Le 25 juin 2004



Agir contre les incivilités

Dans sa séance du 24 juin, le conseil municipal a voté la création d'un service de gardes urbains et d'environnement.

Comme la loi l'oblige, les personnels qu'il nous faut maintenant recruter seront placés sous la responsabilité d'un officier de police municipale et seront eux-mêmes fonctionnaires de police municipale.

J'ai souhaité et fait en sorte que la création de cette nouvelle mission de service public se fasse dans la transparence vis-à-vis des membres du conseil municipal et des citoyens d'Aubervilliers.

Aussi la convention que nous proposerons à Monsieur le Préfet, et qui permettra de fixer les limites et les champs d'interventions de chacun, formalisera également la nature et le contenu des missions des gardes urbains et d'environnement qui, je le précise, seront non armés.

Ces missions qui viendront compléter celles que nous remplissons depuis des années (sorties d'écoles, stationnement, cartes d'identité, sécurisation des initiatives municipales...) seront exclusivement centrées sur la gestion quotidienne de l'espace public.

Mais l'intérêt de la création de ce service c'est aussi l'exigence renforcée que nous pourrons avoir envers l'Etat pour qu'il crée les conditions permettant à la Police

nationale de remplir pleinement sa mission de protection des personnes et des biens.

Comme il est normal dans une ville qui déploie de nombreux moyens pour développer une politique de prévention en direction des enfants et des jeunes, le débat au conseil municipal a mis en évidence dans tous les groupes l'extrême sensibilité qui entoure la question de l'intervention municipale dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Je veux remercier les élus qui, quel que soit leur point de vue sur le sujet, ont fait preuve de mesure et de responsabilité dans leurs interventions.

J'ai réaffirmé que je ne pouvais pas me résoudre à enregistrer les doléances de mes administrés avec comme seule réponse la non-responsabilité de la commune sur ces questions.

Je me refuse aussi à laisser croire que cette décision va régler tous les problèmes.

Comme je l'ai écrit au ministre de l'Intérieur, il est inacceptable que le commissariat de notre ville soit en permanence sous-doté en moyens humains et notamment d'encadrement.

En choisissant de ne pas rester passif devant ce qui est une des préoccupations fondamentales des Albertivillariens, je n'abdique en rien mes convictions quant à la nécessité de faire toujours mieux et plus en

matière de prévention éducative, de lutter contre l'insécurité sociale, contre les facteurs discriminants qui conduisent à la désespérance en l'avenir d'une partie de la population.

Cela est et restera le fil conducteur de notre politique.

Pour autant, je veux que soit reconnu et garanti le droit pour tous les citoyens de vivre en sécurité dans le respect des lois de la République.

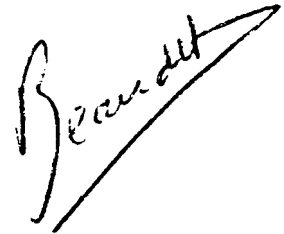
La création du service des gardes urbains et d'environnement, dont une partie se fera par redéploiement des moyens existants, permet d'affirmer cette volonté et met l'Etat devant ses responsabilités.

Comme beaucoup de citoyens, je sais d'expérience que les promesses n'engagent souvent que ceux qui les reçoivent et qu'en la matière le gouvernement, comme le montre sa décision de supprimer la police de proximité, ne tiendra ses engagements que si

nous nous mobilisons pour qu'il en soit ainsi.

La mise en place d'une mission de service public supplémentaire ayant pour objectif d'agir préventivement sur les incivilités urbaines ne prendra tout son sens et son efficacité que si nous obtenons les moyens humains et matériels permettant à la Police nationale de remplir sa mission de lutte contre la délinquance et le crime organisé.

C'est une exigence que nous devons porter ensemble !



AUBERVILLIERS